

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

AU TARIF REGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION ≤ 36 KVA



OFFRE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ RÉSERVÉE AUX CONSOMMATEURS RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS ALIMENTÉS EN BASSE TENSION SOUS UNE PUISSEANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

LEGISLATION EN VIGUEUR

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

L331-1 : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

L331-3 : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

L332-1 : Les dispositions des articles L. 121-86 à L. 121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

L337-7 : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.

Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur :

http://www.dgcrcf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm

MODE DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique mensuel selon échéancier
- Règlement par prélèvement
- Autre mode de règlement (TIP, Chèque,...)

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE

Les prix sont extraits des **tarifs réglementés** fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs applicables, référez-vous à la documentation « annexe tarifaire » en vigueur.

Cochez les cases correspondant à
votre choix

	Puissance (en KVA)								
	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base*									
Option Heures Creuses									
Option TEMPO**									

* L'option Base n'est plus proposée aux clients résidentiels pour les puissances souscrites de 18 KVA inclus à 36 KVA inclus • ** L'option Tempo n'est plus proposée aux clients non résidentiels

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties

- J'accepte que la SICAE de la Somme et du Cambrésis soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et la SICAE de la Somme et du Cambrésis.
- Je reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe.
- Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : « Vous disposez d'un délai de sept jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour » (Avec le formulaire joint).
- Conformément à l'article L121-20-2 du code de la consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs ».
- Je reconnaît avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a guidé mon choix.
- J'ai été informé que mes données de consommation peuvent être consultées sur l'espace client du site internet de la SICAE.
- Je reconnaît avoir tout pouvoir pour signer le présent document et avoir été informé de mon éventuel droit de rétractation.

Exemplaire blanc à retourner à : SICAE de la Somme et du Cambrésis - 11 Rue de la République- BP 40058 ROISEL – 80208 PERONNE CEDEX
Exemplaire jaune à conserver par le client

DATE ET SIGNATURE

À

LE

Je souhaite que la fourniture d'électricité soit réalisée avant la fin du délai de sept jours francs et renonce à vouloir exercer mon droit de rétractation